L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73, | NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 JANVIER 1869. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS: MERCREDI MATIN, 27 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à 10½ heures, sur les lieux, occupés par MM. Chs. Wynne & Co, No 166 rue Gravier, trois machines à papier et un grand lot d'autres machines.

Par Duchiron & Boulanger, à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, à midi—120 actions de la banque de la Nlle-Orléans et 40 actions de la banque de l'Etat de la Louisiane.

Par J. Déjan, Jr, à sa nouvelle salle d'encan, coin Gravier et Carondelet—Vente régulière de quincailleries, et meubles de bureaux.

Par Eugène Tourné, à 11 heures, au No 96 Vieille Levée—débarris de morceaux français.

Par H. Scott, au No 46 de la rue de Chartres—marchandises sèches, habillements, lingerie, &c.

Par Gabriel Lhommet, au No 69 de la rue de Chartres—habillements faits à New-York, articles de toilette, chapeaux d'hommes, de jeunes gens et de petites filles.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—marchandises sèches et lingerie.

Par John C. Bishop, au No 64 de la rue de Chartres—marchandises sèches, lingerie, etc.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 98 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 11........Rue des Remparts........[illegible]

ATTENTION!!

Le Shérif procédera, aujourd'hui, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, No 166, rue Gravier, Premier District, à l'adjudication de machines à papier, etc, etc. Voir aux annonces.

Quincaillerie. Quincaillerie.—L'attention des acheteurs est appelée sur la vente que doit faire aujourd'hui, à midi, M. D. E. Morphy, encanteur, rue du Magasin, No 47. Cette vente est sans réserve.—Voir l'annonce.

Meubles à l'encan—M. J. Déjan Jr, encanteur, vendra aujourd'hui, à 11 heures du matin, dans la nouvelle salle d'encan de la rue Gravier No 136, au coin de Carondelet, de beaux meubles pour chambres à coucher, bibliothèques et meubles de toutes genres.

Le projet de canal de l'île aux Vaisseaux.

Le bill qui doit accorder à la Compagnie du canal de l'île aux Vaisseaux les monstrueux privilèges dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs doit être discuté demain devant la Chambre. La spoliation que ce bill propose d'accorder au profit d'un petit nombre de spéculateurs et au détriment de l'Etat, de la ville et des particuliers, est tellement abusive que nous croyons de notre devoir d'insister pour éclairer l'opinion publique sur ce qui pourrait, à bon droit, être appelé une gigantesque escroquerie. Nous examinerons donc les arguments qu'on peut invoquer contre ce projet et nous engageons les membres de la Législature à bien peser les conséquences du bill qui leur est soumis, avant de se rendre complices d'une mesure qui n'a d'autre objet que d'enrichir quelques agioteurs sans vergogne.

La loi du 4 octobre 1868 qui a incorporé la prétendue Compagnie du Canal de l'île aux Vaisseaux, loi qui a passé presque sans difficulté, n'a été que le premier jalon sur lequel on devait étayer la spéculation que nous dénonçons. Le canal n'était qu'un prétexte pour faire abandonner à la Compagnie tous les fonds de drainage des trois Districts ($1,873,000) et 400,000 acres de terre. Cette Compagnie, qui s'annonce avec un capital de six millions et qui a pour fondateurs MM. George F. Brott, Michael Hahn et quelques autres, n'a pas de capital effectif et ne compte, en réalité, que sur les avantages que doit lui procurer le bill pour réussir. Son projet de canal est tout simplement une mauvaise plaisanterie.

Le canal projeté doit partir de la rive du Mississippi, à un point dans la paroisse Jefferson, traverser les limites de Carrollton, de Jefferson et de la Nouvelle Orléans, se continuer jusqu'aux Rigolets et de là, à travers les eaux du golfe, jusqu'à l'Ile-aux-Vaisseaux. Son parcours total doit être de 35 milles, dont 25 à travers en pleine mer. On a le droit, à priori, de déclarer un pareil projet impraticable et insensé. Nous doutons, d'abord, du succès d'un canal entre le Mississippi et le golfe, à cause de la difficulté de faire tenir en manœuvre les portes d'écluse sur les rives du Mississippi, de la masse sédimenteuse des eaux du fleuve destinées à alimenter le canal, et qui, par l'absence ou la faiblesse du courant, amèneraient un comblement très rapide du canal lui-même et produiraient, en très peu de temps, à son extrémité, une barre infranchissable. Mais, en laissant de côté ces difficultés inhérentes au canal, l'idée de prolonger celui-ci à 25 milles en mer est tout-à-fait impraticable.

Le canal doit avoir d'abord 150 pieds de largeur et 12 pieds de profondeur avec privilège de porter la largeur à 300 pieds et la profondeur à 25.

Faire un canal de 35 milles de long pour lui donner seulement 12 pieds de profondeur serait tout simplement une folie dispendieuse; il faut donc, pour que le canal serve aux navires, il faut arriver de suite aux secondes dimensions. Mais alors se pose la question de savoir ce que coûterait un canal de 35 milles de long ayant 300 pieds de largeur sur 25 de profondeur? Un pareil canal coûterait entre 50 et 100 millions à construire en pleine terre, mais, quand on songe qu'il doit s'exécuter en mer sur un parcours de 25 milles, on ne peut considérer le projet proposé que comme une utopie, que des intrigants mettent en avant uniquement pour jeter de la poudre aux yeux des législateurs et des capitalistes assez crédules pour l'accepter.

Le bill qui est pendant devant la Législature prouve que les auteurs du projet n'ont jamais eu sérieusement l'intention d'exécuter les plans gigantesques de canal décrit dans l'acte d'incorporation de la Compagnie.

Que propose, en effet, ce bill?

Il accorde à la Compagnie du canal de l'île aux Vaisseaux les taxes de desséchement non perçues se montant à

Pour le 1er District	$502,000
2d "	441,000
3e "	930,000
Totalité à	$1,873,000

Le bill fait, en outre, cadeau à la Compagnie de 400,000 acres de terre dans l'Etat de la Louisiane.

Quand la Compagnie entrera-t-elle en possession de ces avantages? Est-ce quand elle aura terminé son canal jusqu'à l'Ile aux Vaisseaux et quand les navires de haut bord pourront arriver de la pleine mer jusqu'au-dessus de Carrollton? Non pas. Lorsque la Compagnie aura creusé à travers Carrollton, Jefferson et la Nouvelle Orléans, un fossé de cinq milles de long de cent cinquante pieds de largeur et de douze pieds de profondeur, elle aura droit aux trois quarts des taxes dont le bill propose de lui faire cadeau. Si jamais elle complétait son canal de douze pieds de profondeur seulement, elle aurait l'autre quart et aurait droit à 400 sur les 170 fractions d'îlots actuellement détenus par les commissaires du premier district de drainage.

Il y a mieux: en vertu d'amendements introduits dans le bill depuis la dernière session, la Compagnie pourrait à l'avenir, acquérir ce qu'il lui semblerait, les propriétés soumises aux taxes de desséchement.

En échange de toutes ces gratifications et de ce privilège exorbitant, la Compagnie est-elle soumise à des obligations qui en soient l'équivalent? On va en juger.

Le canal projeté devant couper tous les canaux de desséchement qui aboutissent au lac et par conséquent détruire tout le système de drainage actuellement en opération, on pourrait croire qu'en échange des avantages pécuniaires qui lui sont conférés, la Compagnie sera tenue d'effectuer un drainage plus complet et plus efficace. Pas le moins du monde. Le bill dit seulement, dans son préambule, que le canal pourra être employé comme grand déversoir pour le drainage de la ville de la Nouvelle-Orléans, mais il n'oblige la Compagnie à faire aucun travail relatif au drainage. Maintenant à quoi se réduit cet avantage? A permettre à la ville de laisser écouler les eaux dans un fossé de cinq milles de long n'ayant de sortie ni d'un côté ni de l'autre, et qui ne sera qu'une longue mare d'eau stagnante et infecte où s'accumuleront tous les détritus.

La spéculation de MM. Brott et consorts se borne donc à la construction d'un fossé bourbeux sans écoulement qui leur permettra de s'approprier près de deux millions d'économies déjà faites, 400,000 acres de terre et d'imposer aux propriétés de nouveaux changements sans autre limitation que leur bon plaisir.

Nous doutons qu'il se trouve dans la Législature une majorité pour sanctionner une mesure si ruineuse et si spoliatrice!

Dissolution de Société.—MM. S. Isaac & S. Bloch annoncent, aujourd'hui, que la société qui existait entre eux est dissoute par limitation. Les deux co-associés s'occuperont de la liquidation de leurs affaires, et les installations de leur magasin, rue de la Vieille-Levée, No 250 au coin de la rue Madison, installations utiles pour divers établissements, seront vendues avec le bail.

$55.—Les meilleures machines à coudre du monde, pour familles, s'achètent au dépôt de MM. Grover & Baker, 182, Canal, moyennant le faible prix de cinquante-cinq piastres. Elles sont garanties pour 5 ans.

La taxe de un pour cent DÉCLARÉE INCONSTITUTIONNELLE.

Nous avons parlé du procès porté devant la Cour Suprême du District pour faire décider la question de savoir si la taxe d'Etat de un pour cent est constitutionnelle ou non. Le juge Cotlens a rendu hier sa décision dans cette affaire et il a déclaré que la loi qui impose cette taxe était inconstitutionnelle à cause de son caractère rétroactif et ensuite parce qu'elle crée une taxe qui n'est ni uniforme ni égale. Le juge a écarté les exceptions invoquées en raison des vices de forme dans le passage de la loi.

Cette décision a une grande importance, car elle va suspendre le paiement de cette odieuse taxe. L'affaire sera sans doute portée devant la Cour Suprême qui aura à décider la question en dernier ressort.

Théâtre de l'Opéra.—La soirée d'hier a été fort belle sous tous les rapports: salle bien remplie, toilettes éblouissantes, frais visages et les artistes tous bien en voix. Cette troisième représentation de *Robert le Diable* a surpassé les deux premières qui avaient été, cependant, très bonnes. M. Picot et M. Van Huffen, madame Châtelet et mademoiselle Hamerman ont été tour-à-tour applaudis dans leurs différents morceaux.

Demain, jeudi, on donnera la première représentation de la *Traviata*, grand opéra en 4 actes, de Verdi. Madame Lambelé-Athaïsa y remplira le rôle de Violetta qu'elle a chanté au Théâtre Lyrique de Paris. MM. Engel, Perant, Albert Julien, Gaston et Dubois et mademoiselle Chauveau rempliront les autres rôles. Le spectacle sera terminé par *Quand on veut tuer son chien......*, vaudeville en un acte.

Grand bal paré.—Nous rappelons que c'est vendredi, 29 janvier, que doit être donné, à la salle des Odd-Fellows, le grand bal paré, avec promenade concert, organisé par une réunion de jeunes gens. Nous remercions M. T. Taquino, le secrétaire, de l'invitation qu'il nous a adressée.

Bourse St-Charles.—On verra plus loin, dans un avis de MM. les Encanteurs qui font aujourd'hui leurs ventes dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, les raisons pour lesquelles ils ont abandonné la Bourse des Négociants, rue Royale. Ces messieurs disent que ce n'est point par opposition aux intérêts des propriétaires des 2me et 3me districts, mais bien parce qu'on exigeait d'eux un droit de criée beaucoup plus fort que celui qu'ils avaient payé dans les années précédentes, et cela quand même les propriétés offertes à l'encan n'étaient pas vendues. Nous regrettons beaucoup que cette difficulté se soit élevée, les bonnes intentions des encanteurs dissidents ne faisant pas pour nous l'objet d'un doute. Mais cette raison même nous fait espérer que la difficulté s'applanira. Ce dont tout le monde se féliciterait, acheteurs et vendeurs; car sans contester la centralité de l'Hôtel St-Charles, nous pouvons dire que l'ancienne Bourse de la rue Royale réunit à ce mérite la supériorité de la clarté, ce qui est un grand point pour l'examen des plans exposés dans les ventes.

Whisky Dexter, Cognac Tardos.—Tout établissement qui vend des liqueurs doit s'attacher, s'il veut attirer les consommateurs et retenir sa clientèle, à la qualité de ces deux articles fondamentaux, le Whisky et le Cognac. Parmi les marques de Whisky, celle de Dexter est une des plus estimées aux Etats-Unis, car elle est connue dans le Sud depuis 1825. MM. Edmond Dexter & Sons ont nommé pour leur agent à la Nlle-Orléans, M. Jules Tardos, 22 rue Bienville, dont le Cognac a déjà sa juste place sur les marchés qui en dépendent, une bonne réputation. Outre ces deux articles, on trouvera dans la même maison l'excellente marque de Gin "Rocky Mountain", des Whisky Bourbon, et des Bitters de "Terre-Neuve".—Voir les détails des principaux articles dans l'annonce.

Association des Propriétaires.—On verra par un avis inséré plus loin que les membres des comités de ward de cette association sont convoqués pour demain, mercredi, 27 janvier, à 1 heure de l'après midi, dans la salle de l'association, No 14 de la Bourse des Négociants et des Encanteurs, au premier étage. Il s'agit d'affaires importantes.

UNE BONNE PETITE CALOMNIE.

Le *Messager Franco-Américain*, journal radical de New-York reproduit l'absurde histoire qui suit, dont la paternité remonte à nous ne savons qui. C'est avec de pareilles inventions que les journaux radicaux attisent le feu des vieilles haines contre le Sud.

—Avant l'abolition de l'esclavage, ces braves sudistes employaient leurs noirs à faire de la réclame en action.

En voici deux exemples relativement anodins:

Un colon ouvrit un magasin dans une des rues les plus centrales de la Nouvelle-Orléans. Pour que les passants pussent s'y arrêter, il fit attacher, aux deux côtés de la grande porte du milieu de son magasin, deux nègres, chacun armé d'un martinet, et leur ordonna de se fouetter réciproquement, sous peine, s'ils mollissaient, d'être flagellés, et d'importance cette fois, par des bras moins indulgents.

Le monde passait, trouvait l'idée originale, s'arrêtait et prenait, par la même occasion, l'adresse du magasin.

Un autre spéculateur alla un peu plus loin; il renouvela pour un de ses nègres la danse sur la tôle chauffée graduellement, dont on ne s'était servi jusqu'alors que pour des malheureux ours et des saltimbanques. Le pauvre diable, attaché devant le magasin, les pieds nus sur une plaque de tôle, était forcé de lever les pieds à mesure que le feu entretenu sous la tôle la chauffait. Bientôt il ne pouvait résister, il se démenait, il criait, il rugissait...... Et un autre nègre jouait du violon à côté de lui.

Les passants riaient à se tordre...... et prenaient l'adresse du magasin.

Démenti d'un naufrage.—Nous avions reproduit dans le temps les détails d'un prétendu naufrage qu'aurait subi un navire français, la *Bonne Amélie*. Un ami a l'obligeance de nous communiquer le paragraphe suivant extrait du *Mémorial des Pyrénées* et qui dément formellement ce sinistre:

Les doutes que nous avions émis au sujet de la perte de la *Bonne-Amélie*, viennent de recevoir une heureuse confirmation.

Une dépêche adressée à l'armateur de ce navire, annonce l'arrivée du capitaine Darbonnens, à Buenos-Ayres, le 2 novembre. Tout allait bien à bord.

Ce navire ayant été retenu par les calmes qui le surprirent dans les premiers jours de voyage et après une traversée qui n'a offert aucun incident digne de remarque, est arrivé à sa destination après 60 jours de mer.

(*Libéral Bayonnais*)

$55.—Prix de New-York pour les machines à coudre de Grover & Baker, 1er prix, garanties pour 2 ans. Bureau, 182, Canal.

Législature de la Louisiane.

Sénat.—19e jour.—Le rapport du comité sur le règlement est adopté et le règlement imprimé du Sénat sera placardé en dehors de la chambre du Sénat.

M. O'Hara présente une résolution pour rechercher si la compagnie du canal Lafourche et Barataria n'a pas forfait sa charte. Référé.

M. Bacon présente une résolution requérant le gouverneur, le lieut-gouverneur et l'orateur de la Chambre des Représentants de rapporter les contrats qui auraient été faits par eux concernant les classes du bill des impressions. [illegible]

Un bill faisant une concession de terres à la compagnie du chemin de fer de Mandeville et Sulphur Springs est référé au comité des améliorations intérieures.

La résolution combinée pour l'ajournement de la Législature, au premier lundi d'octobre, est indéfiniment ajournée.

Le comité judiciaire fait un rapport défavorable au bill concernant le divorce. Ce bill propose de réduire de 12 mois à 3 mois le délai après lequel le jugement aura son effet. Le bill est ajourné indéfiniment.

Le bill rappelant un acte autorisant les marchés libres, dans la ville de la Nouvelle Orléans est, sur motion du sénateur Pinchback, ajourné indéfiniment.

Le Sénat s'ajourne alors à mercredi, à midi.

Chambre des Représentants.—73 membres sont présents.

Pratt, dém., de Claiborne, présente une résolution jointe portant qu'un comité réuni sera nommé pour rechercher si on a eu recours à des moyens de corruption pour faire passer le bill du canal de la Nouvelle-Orléans et de l'Ile aux Vaisseaux.

M. Lee, rad., de St-Bernard, pense qu'il est au-dessous de la dignité de la Chambre de s'occuper d'une pareille résolution; que les bruits de tricherie et de corruption étaient le fait de la presse démocratique de la Nouvelle-Orléans, et qu'on connait bien l'esprit qui anime cette presse à l'égard de l'Assemblée Générale.

M. Carr, rad., d'Orléans, propose d'amender la résolution en la faisant porter sur la recherche des influences illicites qui ont tué le bill en question.

L'ordre du jour est appelé.

M. McMillen, rad., de Carroll, présente au nom du comité de conférence sur le bill du [illegible], du Sénat, un rapport qui est rejeté.

La Chambre alors se forme en comité général pour considérer le rapport du comité des réclamations qui recommande que MM. E. H. [illegible] et Charles Isaac, commissaires spéciaux, [illegible] du 25 octobre 1868 au 30 décembre 1867 reçoivent chacun $3,000 [illegible]; $9,000 [illegible]; $3,875 pour services confidentiels, le total s'élevant à la somme de $[illegible],152.

Après quelques minutes employées à considérer le bill, le comité se lève et recommande qu'il soit ajourné à vendredi prochain. Le rapport est reçu et accepté.

M. Lee, de St-Bernard, au nom du comité judiciaire, fait un rapport favorable aux bills du Sénat Nos 28, 8 et 36. Rapport reçu.

La Chambre s'ajourne à mercredi.

$55.—Magnifique machine à coudre de Grover & Baker, pour familles, avec les derniers perfectionnements, au prix de $55, au No 182, Canal.

EUROPE.

Nous avons reçu hier une malle d'Europe du 8 janvier.

Nous lisons dans l'*International*:

On a fort remarqué lundi soir, au bal des Tuileries, l'air soucieux et préoccupé de Napoléon III, qui d'ailleurs paraissait souffrant. L'Empereur a fort peu causé avec ses ministres, mais Sa Majesté a adressé la parole au prince de Metternich, à lord Lyons, au nonce apostolique, à Djemil-Pacha, au général Dix, au baron de Stackelberg et au maréchal Canrobert.

On s'est naturellement entretenu de la prochaine conférence. On se préoccupait aussi beaucoup de la santé du prince Napoléon. Aucun prince étranger n'assistait à la fête. La princesse Mathilde accompagnait l'Impératrice.

—Des rapports reçus à Vienne de plusieurs points de l'Orient annoncent qu'une grande agitation règne parmi les populations chrétiennes de l'empire ottoman, et l'on croit que, si la Grèce est forcée de céder à la Turquie, des troubles auront lieu au printemps dans certaines parties de l'empire.

Peu de nouvelles d'Espagne, mais des bruits médiocrement rassurants. La *Igualdad* calomnie sans doute le gouvernement et le pays, lorsqu'elle prétend que les Cortès ne se réuniront pas, et que, si même elles se réunissaient, on ne les considérera point comme représentant l'opinion de la nation.

En attendant, l'agitation républicaine continue, et le désarmement des volontaires aussi.

Un fait digne de remarque, c'est que du côté du gouvernement, et dans le camp des républicains l'accord est parfait pour rejeter la faute des soulèvements sur la réaction, c'est-à-dire sur les ennemis de la révolution de 1868. Une circulaire récente du ministre de l'intérieur aux gouverneurs de province, signale à l'indignation patriotique des Espagnols ces conspirations incessantes dont le but est "d'empêcher la réunion des Cortès, d'empêcher la constitution définitive du pays, d'effrayer les capitaux nationaux et étrangers, de paralyser le crédit et de persuader aux populations que le suffrage universel est impossible en Espagne, afin de rendre illusoire la plus précieuse des conquêtes de la Révolution."

Les républicains, de leur côté, n'ont garde d'accepter la responsabilité des émeutes sanglantes qui ont attiré une si sévère répression sur Cadix et sur Malaga. A les entendre, ils sont complètement étrangers à ces regrettables levées de boucliers. Ce qui ne les empêche pas cependant d'attaquer le gouvernement provisoire avec la plus grande violence dans leurs manifestes, dans leurs journaux et dans leurs harangues.

Pas de nouveaux mouvements insurrectionnels en Espagne; mais dans la capitale un *meeting* démocratique formidablement bruyant et violent. Le gouvernement provisoire y a été mis publiquement en accusation, comme traître à la patrie, à la liberté, à la souveraineté nationale. Au milieu de la tempête, un républicain moins énergumène que les autres a rappelé à la pudeur les partisans du grand parti de la république.

Le *Discusion* bat le rappel au profit de la réunion de tous les ennemis du gouvernement actuel.

Le général Caballero de Rodas poursuit avec activité le désarmement de la milice nationale.

Nous ne savons, dit la *France*, dans quel but les mêmes journaux qui ont annoncé que la France appuyait la candidature du prince des Asturies au trône d'Espagne, assurent maintenant qu'elle appuie celle du prince de Carignan.

Nous n'hésitons pas à dire que la seconde allégation n'est pas plus exacte que la première. Le gouvernement français a observé, jusqu'à présent, la neutralité la plus absolue et tout porte à croire qu'il ne sortira pas de cette réserve.

Le *Times* contient un sérieux article sur l'hypothèse de la cession de Gibraltar à l'Espagne.

Le journal de la Cité se montre très peu disposé à renoncer à cette position stratégique, dont l'importance est cependant bien amoindrie par les progrès de l'art militaire. Selon le *Times*, il ne faudrait pas "abandonner un grand trophée légué par l'histoire par pure déférence à des susceptibilités prétendues." Ce journal dit encore que "le temps n'est pas venu d'envisager la question comme un fait immédiatement réalisable."

Le *Times* donne de ces atermoiements une raison bien spécieuse. Selon lui, l'Espagne ne serait pas en état d'accepter cette concession, et il y aurait toutes les chances du monde pour qu'une autre puissance s'emparât de Gibraltar abandonné par les Anglais, et fit, pour agir de cette position, les plus énergiques efforts. Les craintes du *Times* sont purement chimériques, et le *Times* le sait aussi bien que nous. La possession de l'enclave de Gibraltar est un reste de la vieille politique, si profondément modifiée aujourd'hui. Avec le principe, accepté partout, des nationalités, le fait d'occuper une place forte sur un autre territoire paraît considéré en Europe comme une monstruosité, et aucune puissance n'en convoiterait l'idée.

Toujours les mêmes bruits de crise ministérielle imminente à Lisbonne. En Portugal, comme partout, ce sont les embarras financiers qui ébranlent le pouvoir central et le gouvernement difficile. On s'attend dans la Chambre des députés à une série de manifestations contre le ministère et à l'ajournement de cette assemblée, ou à la chute du cabinet. Déjà la Chambre vient de repousser le candidat proposé par le gouvernement à la présidence.

Le ministre d'Espagne a remis ses lettres de créance entre les mains du roi.

On sait que la Suisse est actuellement dans l'enfantement de son unification législative, et que plusieurs de ses cantons s'occupent actuellement de réviser leurs constitutions politiques.

L'Assemblée constituante de Zurich vient d'adhérer au principe de l'impôt progressif et à celui de l'élection directe des membres du conseil exécutif, ainsi que des députés au conseil des Etats.

Citons aussi, à propos de réformes législatives, le mouvement très prononcé de l'opinion publique en Angleterre contre l'aristocratie territoriale et qui grandit chaque jour. [illegible] croître en puissance, tandis qu'elle diminue en nombre.

Il paraît que, dans le but de remédier quelque peu à ce danger économique et social, le prochain Parlement sera saisi d'une proposition tendant à ce qu'en cas de mort *ab intestat* la propriété du défunt ne suive plus, comme aujourd'hui, la loi du principe de primogéniture, mais soit partagée comme la propriété mobilière.

C'est la conquête de l'Angleterre par la démocratie.

Le lecteur se rappelle qu'un professeur de Gœttingue, le docteur Ewald, avait été poursuivi pour avoir, dans une brochure, qualifié le roi de Prusse d'usurpateur de la couronne de Hanovre.

M. Ewald a été acquitté.

Il y a donc aussi des juges à Hanovre.

L'apaisement se fait dans les provinces italiennes que l'application de l'impôt sur la mouture avait agitées. Reggio, Parme, Bologne sont rentrées dans le silence. Quelques masses encore dans les environs de ces deux dernières villes; mais rien de grave.

La Hongrie est en ce moment en proie à la fièvre électorale. Les élections semblent promettre un succès complet au parti Deak, et par conséquent au gouvernement qui est sorti de ses rangs. On s'attend à ce que l'opposition triomphe, surtout dans les districts serbes et roumains, où le souvenir des anciens conflits avec l'Autriche est resté plus vivace qu'ailleurs.

LES SERVICES TRANSATLANTIQUES.

On lit dans le *Courrier du Hâvre*:

Il est question d'une modification importante dans les services de la compagnie générale transatlantique. Le service serait pour ainsi dire doublé.

Ainsi, les paquebots qui partent actuellement de Saint-Nazaire pour Saint-Thomas, la Havane et la Vera Cruz, partiraient du Hâvre et toucheraient à New-York, la Havane et la Vera Cruz. De cette façon, la Compagnie économiserait 30 lieues de marine et augmenterait considérablement le trafic.

Afin d'indemniser Saint-Nazaire, on organiserait un service à petite vitesse entre Saint-Nazaire et Aspinwall, touchant à Saint-Thomas. Le service actuel entre Colon et Saint-Nazaire, touchant à la Martinique, ne serait pas changé.

Le projet est soumis actuellement à l'examen du gouvernement, et tout porte à croire qu'il sera réalisé vers le mois de mars.

Détérioration d'une malle.—La direction générale des postes de France fait publier l'avis suivant dans les journaux de Paris:

Le paquebot le *Saint-Laurent*, de la Compagnie générale transatlantique, parti de New-York, le 26 décembre dernier, est arrivé à Brest le 5 janvier courant, avec les malles des Etats-Unis.

Dans le cours de sa traversée, ce paquebot a été assailli par de violents coups de mer, et les lames, en se répandant de tous côtés, ont gagné la soute où se trouvaient les dépêches. Un certain nombre de journaux et de lettres ont subi, ainsi, de graves détériorations.

L'administration des postes porte à la connaissance du public cet accident de force majeure, afin de donner l'explication du mauvais état dans lequel les objets dont il s'agit seraient présentés à leurs destinataires.

D'après certains journaux, une partie de la malle serait détériorée à ce point que la distribution en aurait été impossible.

Les noms des rois de Siam.—Le royaume de Siam vient de perdre un de ses rois, qui est décédé le 1er octobre, à l'âge de 64 ans. C'était, au dire du *Strait Times*, le souverain le plus éclairé et le plus accompli peut-être que ce pays ait jamais eu. Il se nommait Prabat Somdetch Pra Chom Klau; son fils aîné, qui a été acclamé une heure après par le conseil des nobles, des princes et des prêtres, se nomme Prabat Somdetch Fra Paramindr Maha Chulalongkhorn Kate Klou Chou Yu. Je ne me charge pas de traduire cette série d'appellations sans doute pompeuses et magnifiques pour les Siamois.

La feuille anglaise ajoute que le prince Krom Mun Pawarwijayjan, plus connu parmi les résidents étrangers sous le nom de prince George Washington, et très populaire au milieu d'eux, a été élu second roi. Les funérailles du roi défunt n'auront lieu qu'en avril prochain; le corps sera brûlé avec le cérémonial d'usage.

— *Vert Vert*, le nouvel ouvrage d'Offenbach, passera dans les premiers jours de février à l'Opéra-Comique.

— Richard Wagner vient de terminer la troisième partie des *Niebelungen*, et de soumettre la partition de ce poème épique du moyen-âge allemand à M. Bulow, directeur de musique. Dès que la quatrième partie sera terminée, l'ouvrage sera exécuté au Palais de-Cristal, à Munich, sur un théâtre spécialement disposé à cet effet, et qui répondra pleinement aux intentions du compositeur.

— Le maréchal Bugeaud avait porté le sac de simple grenadier. Tout le monde le savait dans l'armée d'Afrique, et on attribuait même à ce fait de jeunesse un mouvement d'épaules familier que les soldats avaient remarqué. [illegible] Thomas Fanny d'Ely, fils du général de division, vient de suivre l'exemple de son grand-père. Il s'est engagé, dit la *Liberté*, dans le 55e régiment de ligne.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Le Bill de Chemin de Fer du Sénateur Kellogg.

Accident au steamer français Pereire.

Un Américain tué dans l'émeute à la Havane.

Intervention du Consul américain

Grant opposé au traité de l'Alabama.

Son opinion formulée.

Assassinat d'un Gouverneur en Espagne.

Nouvelles Européennes.

Londres, 26—Le steamer Pereire, parti du Hâvre le 15 pour New-York, est rentré avec de fortes avaries. Six personnes ont été tuées par accident. On ne sait comment. Un fils du Dr. Green, de Louisville, Ky., qui était à bord n'a point eu de mal.

Paris, 26—Les avis du Paraguay démentent la défaite totale des Paraguayens, à Villetta.

Constantinople, 26—La Porte, dans une circulaire, nie que la Turquie s'occupe d'armements. Le sultan espère avec confiance que la conférence établira la paix.

Madrid, 26—Le gouverneur de Burgos a été assassiné hier quand il essayait de faire un inventaire dans la cathédrale. L'excitation est intense. Le peuple généralement soutient le gouvernement et beaucoup d'arrestations ont été faites.

Nouvelles de la Havane.

La Havane, 26—Le consul américain a demandé le corps de Cohner, photographe américain qui a été tué par les Volontaires pendant la dernière émeute. Il a demandé aussi à Dulce s'il se croyait capable de protéger les citoyens américains, autrement les Etats Unis seraient forcés de les protéger eux mêmes.

Dulce a regretté, en répondant, la nécessité de répandre le sang et invité le consul à lui remettre une liste des Américains.

La nuit dernière s'est passée tranquillement.

Nouvelles de Washington.

Washington, 26—Sénat—Le comité de finances rapporte qu'aucun bill ne pourrait répondre aux diverses vues du gouvernement sur le revenu actuel.

Une résolution nommant un comité spécial réuni, auquel toute l'affaire sera référée, est adoptée.

Une protestation de la ligne de l'Union de Winchester contre la réhabilitation politique du juge Parker est présentée. [illegible]

Le Sénat reprend la discussion du chemin de fer de Pacifique central et de ses branches.

Kellogg propose un bill pour une ligne de chemin de fer, et de télégraphe de la Nouvelle-Orléans au Rio Grande, dans la direction de San Blas sur le Pacifique avec des embranchements. Ce bill garantit un intérêt sur les bonds de la compagnie pendant 30 ans pour $25,000 par mille et accorde 6 sections de terre par mille à choisir en Louisiane, Texas, Mississipi, Arkansas, Géorgie et Floride. [illegible] Le Sénat s'ajourne.

Chambre.—Heaton présente un bill pour amender la 5me section de l'acte du 5 août 1861, pour augmenter le revenu par les impositions, etc., suspendant la collection de la taxe directe non collectée, imposée par la section sur la Caroline du Nord, Caroline du Sud, Alabama, Géorgie, Floride, Louisiane et Arkansas. Référé au comité des voies et moyens.

On reprend la discussion du bill des pensions, puis on l'ajourne.

Le bill de finance est discuté ensuite jusqu'au moment où la Chambre s'ajourne.

Washington, 26—La Cour Suprême a décidé que la loi sur les pilotes de New York était constitutionnelle et que les navires gagnant la mer doivent avoir des pilotes.

La délégation congressionnelle du Maryland s'est rendue, en corps, à la Maison Blanche, [illegible]

Le président a nommé Edward D. Neal commissaire d'éducation.

Tous les secrétaires assistaient à la séance du cabinet, aujourd'hui.

Sheridan rapporte la destruction de 60 loges d'Indiens à la jonction de Salt Fork et d'Elm Creek. Trois soldats blessés, dont un mortellement. Le nombre des Indiens est inconnu.

Une dépêche de Washington à la *Tribune* de New-York dit: le général Grant est fortement opposé au traité de l'Alabama. Voici le point tel qu'il l'a pris. Ce sont à peu près ses termes: "Le traité est injuste envers les Etats-Unis parce qu'il mesure le mal infligé aux Etats-Unis à la valeur argent des navires détruits, tandis que le plus grand dommage fait à notre commerce a été la chasse donnée à nos navires par les pirates rebelles anglais. Outre cela, la sympathie accordée par le gouvernement anglais au Sud a prolongé la guerre d'au moins une année et pour toutes les vies perdues et l'argent dépensé l'Angleterre est directement responsable. Le traité propose de régler tout cela par le payement de la maigre valeur de quelques navires."

Washington, 26—Le col. Christy, élu par le 6e district de la Géorgie au Congrès, a paru aujourd'hui, devant le comité des élections. Son affaire viendra probablement demain.

Le comité de reconstruction s'occupera demain des affaires de la Virginie.

Sheridan a écrit à Sherman, qu'il n'y a plus à craindre de dévastations indiennes dans le voisinage de ses opérations.

Les commissaires de l'Alabama sont partis ce soir pour retourner chez eux.

Washington, 26—Le général Hancock a paru devant le comité militaire de la Chambre aujourd'hui et a été interrogé sur le nouveau bill militaire.

Ce qui suit est l'analyse du bill de revenu du Chemin de fer, de Kellogg: Qu'il soit décrété que dans le but de construire une ligne de Chemin de fer et de télégraphe à partir de la Nlle-Orléans ou d'un point voisin de cette ville avec le tracé le plus convenable dans les Etats de la Louisiane, et du Texas, pour gagner un point sur le Rio Grande, à Rio Grande City ou près de là ou de Rome, dans la direction de San Blas sur l'Océan Pacifique, et pour s'embrancher à son extrémité occidentale avec de semblables lignes par le Mexique à San Blas et la ville de Mexico; la Compagnie centrale du transit de la Louisiane et les Compagnies centrales de transit organisées par les Chartes de chaque Etat sont, par le présent acte, autorisées à faire sous le titre de Compagnie du transit Central du Pacifique et auront le droit de passage par toutes terres publiques disponibles, et à chaque dix milles de chemin achevés, des bons jusqu'à concurrence d'un quart de million de piastres avec les intérêts garantis par les Etats-Unis pendant 30 années, seront émis.

Nouvelles Diverses.

Atlanta, 26—La Cour Suprême a décidé que la loi de secours était constitutionnelle.

Le rapport du trésorier d'Etat montre que la somme de $35,000 a été tirée de la quatrième banque nationale de New York sur le crédit de l'Etat par le gouverneur Bullock, et qu'aucun compte n'en a été rendu.

La résolution pour adresser un mémoire au Congrès, afin de faire réhabiliter les citoyens de l'Etat frappés par le 14e amendement, a été ajournée indéfiniment.

Tallahassee, 26—Le comité nommé pour faire enquête sur les accusations contre le gouverneur a fait son rapport aujourd'hui.

Le rapport de la majorité a présenté les témoignages reçus, mais n'a émis ni avis ni opinion. Ces témoignages montrent quelques irrégularités que le gouverneur Reed expliquera d'une manière satisfaisante, disent ses amis.

Le rapport de la minorité dit que les faits ne justifient pas la mise en accusation.

Une résolution autorise le gouverneur à nommer trois commissaires pour se rendre à Montgomery afin de négocier le transfert à l'Alabama de cette portion de la Floride, à l'ouest de la rivière Choctawhatchie.

Une autre résolution ordonne une élection dans cette partie de l'Etat sur la question du transfert.

New-York, 26—D. McHenry, accusé de parjure en connexion avec l'investigation de Binckley, a donné aujourd'hui une caution de $5000 pour assurer sa comparution future.

Le commissaire Betts a été aujourd'hui honorablement déchargé. Henry Marsh, estimateur à la douane, a été arrêté sur l'accusation d'avoir conspiré pour frauder le Revenu par de fausses données.

Alonzo Blaisdell, condamné hier à 3 ans de prison pour avoir fraudé le département du Revenu, sera traduit demain devant la Cour de circuit des Etats-Unis sur une autre accusation de fraude dans l'affaire du collecteur Bailey.

L'avocat-général Evarts a ordonné la suspension des procédures dans l'affaire de George B Davis, accusé de parjure, Binckley, dit-on, étant intervenu en sa faveur.

Marchés Européens.

Liverpool, 26 au soir—Coton plus facile mais non plus bas. Uplands 11 3/8 à 11 1/2. Orléans 11 5/8 à 11 3/4.

—Hâvre, 26—Coton plus facile à la clôture. Bas midd. sur mer, à 125.

Paris, 26—Bourse ferme à la clôture. Rentes 70, 30.

Marchés Américains.

New York, 26—Coton ferme et calme. Vendu aujourd'hui 1,600 balles. Mid. 28 1/2. Farine [illegible]

New York, 26—Argent serré à la clôture, à 7. Or ferme à la clôture, à 136 3/8. Sterling plus facile. Bonds forts à la clôture. Vieux 112 1/4. '40-'40 109 1/8.

New York, 26—La grève des imprimeurs continue. La plupart des maisons ont accepté les conditions proposées.

Savannah, 26—Coton faible à la clôture. Vendu 800 balles. Midd. 27 3/4. Reçu 1,779.

Charleston, 26—Coton ouvert à 27 pour le bas midd. et fermé calme. Les détenteurs demandent une hausse. Vendu 550 balles. Midd. nominalement à 27 1/2. Les vendeurs demandent 28. Reçu 1,390.

Mobile, 26—Vendu 500 balles de coton. Midd. 27 1/4 à 27 1/2. Marché calme à la clôture. Les détenteurs demandent une hausse. Reçu 1,197.

Louisville, 26—Vendu 265 b. de tabac de 5 à 27. Coton 26. Porc 31. Graisse 20. Bacon 14. Farine superfine 5 75. Avoine 55. Maïs 60.

Cincinnati, 26—Farine et graisse, sans changement. Porc 30. Bacon 14. Jambons 16. Graisse 19. Fromage 19.

St-Louis 26—Farine superfine 5 25. Maïs 72. Avoine 58. Porc 31. Graisse 20 à 20 3/4.

Nouvelles des rivières.

St-Louis, 26—Le fleuve baisse, mais reste toujours dans un bon état de navigation à tous les points.

Louisville, 26—Temps clair et doux. La rivière baisse.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud Ouest, 26—Arrivés, le steamer Clinton, de Galveston avec fret et passagers; le schooner Wm. Fisher, en 5 jours d'Utilla, avec des fruits. Partis, le steamer Lodona, avec le navire Lydia Schofield.

Passe à l'Outre, 26—Arrivés, le schooner Salvador, en 3 jours de la Havane, avec des fruits; le schooner Constance, de Ruatan, avec des fruits.

(*Dépêches d'hier soir.*)

La Havane, 26—Tout est tranquille en ville et aux dehors de la ville. Il n'est rien arrivé hier soir qui ait troublé la tranquillité. Les patrouilles font la patrouille dans les rues. Les volontaires ne paraîtront que si l'on en donne le signal avec 12 coups de canon.

San Francisco, 25—Le navire "Viceroi", de Liverpool pour San Francisco a brûlé, dit-on, devant la côte de l'Amérique du Sud.

New-York, 26—Le lougre Hercules a coulé bas dans le port un bateau à bord duquel étaient le capitaine Osborn, du navire Plymouth, sa femme et la sœur de sa femme. Cette dernière s'est noyée.

Le consul américain à San Domingo proteste contre la vente d'Alta Vela, et a envoyé chercher un navire de guerre américain.

Liverpool, 26, midi—Coton inactif; Mid. 11 3/8 à 11 1/2. Mid. Orléans 11 3/4.

Havre, 26—Coton inactif dans le port et sur mer, 133 et 136.

Liverpool, 26, après midi—Tissus et filés, à Manchester, lourds et nominaux.

Washington, 26—La Chambre est occupée de bills particuliers. L'instruction sur un cas contesté d'élection en Louisiane, est terminée. Tous les intéressés ont été entendus par le comité.

Le comité de reconstruction entend en ce moment les considérations des juges de la Virginie, contre l'exécution du 14e amendement dans cet Etat.

New-York, 26—Actions actives et fermes. Argent facile à 7 0/0. Or 136 1/4. Coton ferme. Mid. 28 1/4.

CHRONIQUE LOCALE.

Perte d'un bateau à vapeur.—Lundi, vers 2 heures de l'après-midi, le bateau à vapeur *Alex* a frappé contre la coque d'un chaland, devant Saw House Point, au-dessus de la ville, et a coulé immédiatement. [illegible] Personne n'a péri. [illegible] il y a peu de temps.

Réintégré dans son poste.—Le général Mower, dernièrement réassigné au commandement du district de la Louisiane par le général Buchanan, est arrivé ici, lundi soir, de l'île aux Vaisseaux.

Coupe d'Arène.—Le *Picayune* nous apprend que [illegible] Marseille [illegible] le tableau sera exposé à l'inspection du public Louisianais avant d'être expédié en Italie.

Décès à la Nlle-Orléans.—Dans le cours de l'année dernière, il est mort 3504 personnes blanches, 1101 nègres, 493 personnes de couleur et 195 [illegible] lesquelles on n'a pu recueillir aucun détail. Sur ce total de 5293, [illegible] 2344 nés aux Etats Unis [illegible] 631 pulmonaires. Il n'y a eu que 5 cas de fièvre jaune et 105 de choléra. On compte 515 enfants mort-nés.

Mariages.—Il y a eu, hier soir, deux beaux mariages entre personnes fashionables de la ville: M. Ed. Montgomery épousé Mlle Minor, et M. Palfrey Mlle Planey. Ces deux mariages ont déterminé beaucoup d'entrée.

Coup de couteau.—Charles Frédérick a été arrêté, hier, par les officiers Green et Moulinier, sur la prévention d'avoir donné un coup de couteau à James Williams et d'avoir [illegible] les officiers, qui ont été obligés, pour l'atteindre, de le poursuivre jusques dans l'eau sous les quais.

Eclipse de lune.—D'après les calculs astronomiques, il y aura une éclipse partielle de lune ce soir. Elle commencera à 5 heures 56 minutes et terminera à 10 heures 35 minutes.

Incendie.—Hier soir, vers 10 heures et quart, le feu s'est déclaré rue d'Enghien, près de la rue Claiborne, dans une maison inoccupée appartenant à M. Loeable, et la bâtisse a été mise en cendres. Nous ignorons si cette maison était assurée.

Vol de $800 en or.—Lundi soir, trois voyageurs récemment venus de la Havane, MM. Isidore Sanches, Miguel Ariona et Tomas Saavedra, se sont rendus au bureau du surintendant de police, pour déclarer que dans cette soirée, entre 8 et 11 heures, des voleurs étaient entrés dans leur chambre et avaient enlevé d'une armoire $800 en or espagnol.

Ces messieurs demeurent rue des Remparts, près du coin de la rue du Canal, dans une maison garnie tenue par une Française et qui touche le Restaurant. Arrivés là depuis 6 jours, ils avaient l'intention de déposer leur argent en banque quand la maîtresse de la maison leur dit qu'elle pouvait aisément le garder chez elle.

Ils sortirent lundi soir à 8 heures comme nous le disons plus haut et en revenant à 11 heures, ils ne retrouvèrent plus leurs fonds. On était entré par la porte qui conduit de leur chambre à l'appartement de W. S Shaw, de Panama, arrivé dans la maison depuis 24 heures seulement. L'or avait été mis dans un vieux soulier déposé dans l'armoire. Les officiers de police en visitant la maison ont appris que ces messieurs avaient reçu plusieurs visiteurs d'un caractère douteux, auxquels l'argent avait été montré. On pensait qu'à leur instigation un homme avait été envoyé dans la maison pour voler l'argent.

Tentative de suicide.—Un nommé Cory Judson, garçon de restaurant, a attenté hier à sa vie en se portant à la gorge un coup de couteau à découper. Toutefois l'instrument n'ayant fait qu'une incision peu profonde, Judson a eu le temps de réfléchir qu'il valait mieux en rester là. Imbu de cette idée fort saine, il s'est empressé de faire appeler un chirurgien qui a cousu la blessure, et maintenant Judson va bien, nous assure-t-on. On attribue son acte de désespoir à un dépit amoureux. On avait fait croire ou il avait cru que la fille qu'il aimait allait se marier à un autre, ce qui n'est pas.

Accusation de détournement.—Un jeune homme employé à l'hôtel St-Charles comme garçon de salle à manger, a été arrêté hier et traduit devant le recorder Becker sur l'accusation d'avoir vendu des bouteilles de vin de l'hôtel sans en rendre compte à l'intendant de l'établissement. Il a donné pour explication qu'il n'avait pas enregistré la vente de ces bouteilles parce qu'il avait à payer quelques dettes. Le recorder ayant décidé que cette affaire était civile et non criminelle, l'a mis hors de cour.

Le recorder Massicot.—Trois [illegible], Mme Ann McKenny, Fry et Mary Ohlmanich ont été arrêtées hier soir sur l'accusation d'avoir volé du coton sur la Levée. Elles ont été renvoyées à donner caution ou d'aller passer 30 jours en prison. Mary ayant pu fournir caution a été renvoyée.

TEMPÉRATURE—26 janvier 1869.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien, 11, rue Canal, ci-devant Bienville et Chartres.

5 heures	A. M.	46 degrés.
12 "	A. M.	56 "
3 "	P. M.	58 "
6 "	P. M.	57 "

CONSEIL DE VILLE.

Aldermen.—Présidence de M. Markey.

Le budget, après une demande de reconsidération qui a été déposée sur le bureau, est envoyé à l'autre Conseil avec les amendements par lesquels l'allocation des Ecoles publiques a été portée à $350,000; le fonds de contingent réduit à $600,000; l'allocation de $5000 pour la bibliothèque, biffée, et une allocation de $129,000 pour la police, ajoutée.

M. Kaiser présente une résolution étendant le délai pour la collection des taxes et licences jusqu'au 1er mars. Adoptée.

Une résolution de l'autre Conseil approuvant le contrat avec J. O'Hara pour construire les banquettes de la rue St André, entre les rues Liberty et Claiborne, est adoptée.

La résolution de l'autre Conseil, autorisant le contrôleur à adjuger le contrat pour la collection des licences sur les colporteurs ambulants. Référée au comité de finance.

La résolution de l'autre Conseil amendant l'ordonnance de manière à taxer les colporteurs et les teneurs de jeux de hasard, est ajournée.

Une résolution pour nommer un comité réuni qui sera chargé de recommander à la Législature l'adoption d'un acte étendant le délai pour le payement des taxes et des licences jusqu'au 1er mars, est adoptée.

Une communication du Trésorier demande en quel argent il faudra recevoir les billets des halles, dus le 1er février, en greenbacks suivant les conseils de ville ou en billets de ville suivant le maire. Déposée sujette à appel.

Une résolution permettant à la compagnie du chemin de fer de la rue des Magasins à Jefferson City de se mettre en connexion avec le chemin de fer de ville de la Nlle-Orléans, pourvu qu'il n'en coûte rien à la Nlle-Orléans, est adoptée finalement.

Plusieurs amendements de peu d'importance sont faits à l'ordonnance sur les licences.

Est adoptée une résolution permettant à Charles Morgan d'élever des hangars sur le quai des steamers, mais sans entourage.

Une communication des Assistants Aldermen demande la nomination d'un comité de conférence sur le budget, les Assistants refusant d'adopter divers amendements. Un comité de conférence est nommé.

Une ordonnance approuve l'adjudication de la ferme du marché de la Neuvième rue pour $12,300 en greenbacks, du 1er février au 31 décembre 1869.

Une résolution pour nommer un comité chargé de faire enquête sur les contrats des marchés payables en billets de ville est adoptée.

Une résolution pour ouvrir la rue de la Levée, au-dessous de la rue Barthélemy, est adoptée.

Le Conseil s'ajourne à jeudi soir.

Assistants-Aldermen.—Le maire Conway transmet un rapport des commissaires de desséchement; aussi, l'opinion de Miles Taylor sur les réclamations de Mme Myra Clark Gaines vs. la ville de la Nlle-Orléans; aussi, le rapport de la compagnie du chemin de fer de Jackson à la Législature et envoyé par le président du Sénat au maire.

Le rapport des commissaires de desséchement est référé au comité des rues.

L'adjudication du Marché de la Neuvième rue est approuvée.

Le Conseil des aldermen renvoie, avec des amendements, le budget de 1869.

Les amendements relatifs aux dépenses éventuelles et à la bibliothèque sont adoptés.

Les amendements relatifs à la police et aux écoles publiques sont biffés.

Un comité de conférence est nommé.

La résolution d'étendre le délai pour le paiement des licences et des taxes jusqu'au 1er mars n'est pas approuvée, mais la résolution par laquelle la Législature sera invitée à accorder cette extension est approuvée.

Le comité de finances fait un rapport favorable à la résolution allouant $1,000 pour réparer l'Asile des veuves, rue de la Harpe; $200 à l'Asile Ste-Anne et $300 pour réparer le Bureau des archives des notaires, adoptée à la seconde lecture.

Adopté à la seconde lecture une résolution pour ouvrir la rue de la Levée de la rue Barthélemy au Couvent des Ursulines.

Des résolutions sont adoptées pour élever les banquettes de la rue Condé, entre les rues Dumaine et Esplanade.

MM. Farrell, Montgomery, Wynne et Pemberton sont nommés membres d'un comité pour s'enquérir de l'affaire relative à la ferme des marchés.

Une résolution requérant le surintendant des Water-Works de fournir un état des recettes et dépenses de l'usine depuis qu'elle est en possession de la ville, et de faire un rapport chaque semaine à l'avenir, est adoptée et renvoyée à l'autre Conseil.

Est adopté une résolution autorisant la connexion des chemins de fer de la Nlle Orléans avec les chemins de fer de Jefferson City, pourvu qu'il n'en coûte rien à la ville.

Une ordonnance prolongeant d'un an le délai accordé à la Compagnie de Chattanooga pour construire son chemin de fer pourvu qu'elle construise 18 milles en 6 mois, est lue.

M. Fisher offre l'amendement suivant: pourvu que la Compagnie construise 40 milles entre cette ville et la ligne frontière du Mississipi d'ici au 24 novembre 1869. L'amendement de M. Fisher est perdu par la division, et le Conseil s'ajourne.

LES PILULES DU DOCTEUR C. McLANE, POUR LA MALADIE DU FOIE.

Sont précisément ce dont la plupart des gens ont besoin. [illegible] deux doses font fonctionner le foie, guérissent des maux de tête, excitent l'appétit, procurent un bon sommeil et, le malade, à son réveil, est heureux, il voit tout en beau. Il n'est personne qui ne souffre, de temps en temps, d'un

FOIE INACTIF.

LES PILULES DU Dr. McLANE sont ce qu'il leur faut. Ces PILULES font [illegible] le foie et lui rendent sa force. Faites-en l'essai, et vous voudrez toujours en avoir une boîte chez vous.

☞ AYEZ SOIN D'ACHETER ☜ Les PILULES du Dr. C. McLANE, PRÉPARÉES PAR FLEMING BROTHERS.

On peut s'en procurer dans toutes les Pharmacies ou Magasins de campagne des Etats-Unis.

Décédé hier, à 2 heures et quart de l'après-midi, à l'âge de trente ans, JULES TRAQUET, natif de Bagard, canton de Trie, Hautes Pyrénées, France. Ses amis et connaissances sont invités à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de la rue d'Orléans, entre Claiborne et Robertson.

SERVICE FUNÈBRE

Un service funèbre sera célébré, pour le repos de l'âme de feu EMILE TRUMPF, à l'église St Augustin, rue St Claude, jeudi, 28 courant, à 7 heures du matin. Les parents, de même que les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de sa sœur.

OR ARGENT, Billets de Ville et d'Etat, Bons de Ville, etc, AU BUREAU DE CHANGE DE J. BRETTE, 6......RUE ST-CHARLES......6 PRÈS CANAL. On paie aussi d'avance AUX Professeurs des Ecoles Publiques LES SALAIRES De Janvier et de Février. Ouvert de 7 heures du matin à 6 heures du soir. 26déc—1mPP

LA MARQUE DE WHISKY DEXTER, Connue sur le marché du Sud depuis 1825. [illegible] Nous avons nommé MM. HOLT, MURRAY & TARLETON, No 64 North Commerce street, Mobile, nos agents et nous avons donné à M. JULES TARDOS l'agence pour la Nouvelle-Orléans. EDMUND DEXTER & SONS, [illegible] Sycamore street, Cincinnati.

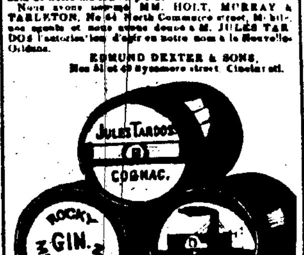

Whisky Dexter, Genièvre Rocky Mountain (Montagne Rocheuse), Cognac Jules Tardos, Whisky Bourbon Jules Tardos, Amer Newfoundland (Terreneuve). Un grand assortiment des meilleures marques de Vieux Whisky Bourbon. A vendre par JULES TARDOS, No 22 de la rue Bienville. 27 jan—6m—12

Dissolution de Société.

Le 1er janvier 1869, la société qui existait entre les soussignés a été dissoute par limitation. L'un ou l'autre des associés signera en liquidation. Quiconque a des réclamations à faire valoir contre la maison est prié de les lui présenter de suite. Les personnes qui lui doivent sont priées de venir s'acquitter.

P. S. Le bail, les installations du magasin qui conviennent à un marchand d'habillements ou à une épicerie ou à un café sont offerts à un prix raisonnable. L'emplacement est des plus avantageux.

SALOMON ISAAC & CO. No 250 de la rue Vieille Levée, coin Madison. I. ISAAC, S. BLOCH. 27janv—1m

Société des Propriétaires Fonciers.

Bourse des Négociants et des Encanteurs, salle No 14, au premier.

Les membres des comités de wards de cette Société sont requis de s'assembler, aux bureaux de la Société, MERCREDI, 27 janvier, à une heure de l'après-midi, pour affaires importantes.

Par ordre du Board, SAM'L FLOWER, Secrétaire. 26 janv—2t

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans 20 janvier 1869.

A une élection qui a eu lieu le 18 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:

SAM'L BELL, B L MILLAUDON, ALFRED MOULTON, H GALLY, A F ELLIOT, E F STOCKMEYER, AUG BOHN, AD FRERICHS, EDM'D GAUCHEAU.

Et à une réunion qui a eu lieu aujourd'hui, M. Sam'l Bell a été réélu Président à l'unanimité. Jours d'offres à l'escompte—les Lundis et Jeudis; jours d'escompte, les Mercredis et Vendredis. La Banque est ouverte jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

21 janv—36f GEO A. FRERET, Caissier.

A. PERSAC ACADÉMIE DE DESSIN ET DE PEINTURE 75......Camp......75 (Au premier.) DESSIN D'ARCHITECTURE ET DE MACHINES, Portraits et Paysage, Peintures à l'huile et Aquarelles. Leçons tous les jours, le dimanche excepté, de 2 heures à 4 heures de l'après midi. Classe spéciale pour les dames. Prix modérés. 16 janv—3mo A. PERSAC.

WHISKEY ET VINS. WHISKEY, les qualités en barils à 90 cts le gallon; Au détail à $1 le gallon. VIN DE BORDEAUX, 1ère qualité, en barriques, 1/2 et 1/4 barriques. Au détail, à $1 le gallon. Chez MANUEL, 31, rue Dumaine. 20jan—6t,PP

DEMANDE. L'ON demande plusieurs petites Maisons, dans le carré de la ville ou dans les environs. S'adresser à P. E. WILTZ, No 60 Passage de la Bourse. 26 janv—3t

Demande de Gardienne. ON demande une gardienne pour prendre soin d'un enfant. On préférerait une fille de 14 à 16 ans. S'adresser au No 14 rue de l'Union. 26janv—3t

LLAMBIAS & DOOKTER, 115......RUE LEVEE......115, (Face aux bateaux de la côte.) ETABLI EN 1856. PRODUITS de l'Ouest et du Nord, Porc, Farine, Café, Pommes de terre, Haricots, Graisse, Whisky, Tabac, Huile de charbon, Morue, Harengs, Savon, Chandelles, Amidon, Vins, Sucre, Mélasse, Sel, Soda, Anisette, Liqueurs et autres articles nécessaires aux marchands et habitants de la campagne, au plus bas prix du marché. 26janv—1mPP

Bourse d'encan St-Charles.

A UNE ASSEMBLÉE DES ENCANTEURS qui a décidé qu'ils feraient leurs ventes de propriétés foncières, actions, &c., à la Bourse d'Encan St-Charles en la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, le préambule et les résolutions qui suivent ont été adoptés à l'unanimité et la publication dans les journaux de la ville en a été ordonnée:

Attendu qu'on a mis en circulation un bruit d'après lequel les encanteurs qui se sont retirés de la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ont eu un but peu favorable et cédé à des sentiments d'opposition aux intérêts des propriétaires du Deuxième et du Troisième District;

Nous déclarons que cette rumeur est fausse, qu'elle est de nature à nous nuire, à présenter sous un faux jour notre retraite de la Bourse des Négociants.

Nous croyons de notre devoir à nous-mêmes, devoir aux citoyens et aux propriétaires de la Nouvelle-Orléans, d'annoncer que nous avons été forcés dans l'intérêt des personnes qui nous emploient, d'abandonner la Bourse, parce que les locataires de l'édifice ont, par une circulaire imprimée, exigé la somme de $2.00 sur chaque $1,000 (ce qui équivaut à 1/4 de 1 pour cent) de propriétés offertes, que celles-ci soient vendues ou non, au lieu de 75 cents sur chaque $1,000, comme par le passé.

Nous avons conclu un arrangement avec M. O. E. Hall, locataire de l'Hôtel St Charles, et avons loué, pour nos affaires d'encan, l'ancienne Bourse du rez de chaussée de la Rotonde de cet édifice, située dans la partie centrale de la ville—Bourse où, avant la guerre, les principales ventes de propriétés avaient lieu. Les frais n'ayant été jusqu'ici que de 3/40 d'un pour cent ou 75 cents sur chaque $1,000 de propriétés offertes.

J. S. WALTON & DESLONDE,
O. DE FERIET,
W. I. HODGSON,
S. M. MONTGOMERY BROS & Co,
C. E. FORTIER,
S. GUINAULT,
C. T. NASH,
P. J. SPEAR,
E. F. MEUNIER,
DUCHIRON & NEUBEROLE,
A. BOULIGNY,
J. DEJAN Jr.

27janv—27,29,31

Bureau du Trésorier.

Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 26 janv. 1869.

POUR la convenance des personnes qui paient licences le Bureau du Trésorier restera ouvert pendant le reste de la semaine, de 5 à 8 heures du soir.

27janv—au 31. W. S. MOUNT, Trésorier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Ville de la Nouvelle Orléans—Qu'il soit connu que ce vingt troisième jour de janvier mil huit cent soixante neuf, par-devant moi, Edward Barnett, notaire public dans et pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, se sont présentées les parties dont les signatures figurent ici lesquelles parties ont déclaré que profitant des lois de l'Etat de la Louisiane et plus particulièrement d'un acte de la Législature du dit Etat à l'égard de l'organisation de corporations pour des travaux d'améliorations et d'utilité publique, lequel acte est le No 131 des dits actes, a été approuvé le 13 mars 1861, elles sont convenues entre elles, conviennent et arrêtent par les présentes, s'engagent et engagent ceux qu'elles représentent, de former et de constituer, une corporation dans le but et avec les stipulations, obligations et règlements suivants, savoir:

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de cette compagnie sont le Louisiana Cotton Manufactory (Manufacture de Coton de la Louisiane) nom et titre sous lesquels la dite Compagnie sera connue, pourra ester et poursuivre en justice. Son domicile sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, elle existera pendant vingt-cinq ans à partir de cette date, et aura le droit d'employer un sceau de corporation avec l'emblème que les directeurs pourront ordonner, et qu'ils auront le pouvoir de détruire ou de changer à leur gré.

ARTICLE SECOND.

Le but de cette Compagnie est d'établir, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, un établissement industriel pour filer et tisser le coton, et de vendre ou de disposer autrement des articles ainsi fabriqués. Le Président de la Compagnie est la personne à laquelle devront être servies toutes les citations, ou quelque autre procédure. Le capital de ladite Compagnie est de cent vingt cinq mille piastres divisées en cent vingt cinq actions, de mille piastres chacune, et ledit capital pourra être porté, par une majorité des actionnaires, au nombre et au chiffre, à un montant n'excédant pas un million de piastres. La Compagnie commencera ses affaires dès que la somme de cent vingt cinq mille piastres aura été souscrite, et qu'il aura été satisfait aux réquisitions de la loi. Le Bureau des Directeurs aura le pouvoir de recevoir d'autres souscriptions jusqu'à ce que le montant souscrit ait atteint la somme de cent vingt-cinq mille piastres.

ARTICLE TROISIEME.

Le paiement, sur le capital de ladite Compagnie, devra être effectué comme suit: Vingt-cinq pour cent comptant, au moment de la souscription; vingt-cinq pour cent, trois mois après, vingt-cinq pour cent six mois après, vingt cinq pour cent, neuf mois après, en billets de l'actionnaire faits à l'ordre de la Compagnie. Si un souscripteur manquait de payer le montant dans les quinze jours qui suivront l'échéance, les actions, et les paiements effectués sur les dites actions pourront être déclarés forfaits par la direction.

ARTICLE QUATRIEME.

La direction entière et le contrôle des affaires de la dite Compagnie seront confiés à un Bureau de Cinq Directeurs qui resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, et en cas de mort, de démission, d'absence ou de destitution, les autres Directeurs rempliront la vacance.

ARTICLE CINQUIEME.

Le premier lundi de février 1869, et ensuite tous les ans, il sera tenu au Bureau de la Compagnie, une élection de Directeurs par les actionnaires, avis en dont il sera donné [illegible] jours d'avance dans deux des journaux publiés en cette ville. Ces Directeurs devront, à leur première réunion, élire l'un d'entre eux président de ladite Compagnie.

Messieurs W. C. C. Claiborne et Claude Tibi[illegible] sont par les présentes nommés inspecteurs de la première élection de Directeurs qui aura lieu le premier février prochain.

ARTICLE SIXIEME.

Une pluralité des votes, [illegible] un vote pour chaque action, élira les Directeurs. [illegible]

ARTICLE SEPTIEME. [illegible]

ARTICLE HUITIEME. [illegible]

ARTICLE NEUVIEME. [illegible]

ARTICLE DIXIEME. [illegible]

ARTICLE ONZIEME. [illegible]

ARTICLE DOUZIEME. [illegible]

ARTICLE TREIZIEME.

Aucun acte ou fait d'action ne sera émis avant le paiement complet de la dite action.

ARTICLE QUATORZIEME. [illegible]

ARTICLE QUINZIEME.

Aucun des actionnaires ne seront responsables de [illegible] au delà du montant de leurs actions.

ARTICLE SEIZIEME. [illegible]

ARTICLE DIX-SEPTIEME. [illegible]

ARTICLE DIX-HUITIEME. [illegible]

ARTICLE DIX-NEUVIEME. [illegible]

ARTICLE VINGTIEME. [illegible]

ARTICLE VINGT ET UNIEME.

Les noms et le chiffre respectif des parties de cet acte sont déclarés: [illegible]

Ainsi fait et passé, dans la susdite ville de la Nlle-Orléans, le jour, le mois, et l'année écrits ci-dessus, en présence de [illegible], témoins [illegible]

Original est signé: [illegible] EDWD BARNETT, Notaire Public.

Pour copie conforme à l'original, Nlle-Orléans, le [illegible] janvier 1869. EDWD. BARNETT, Notaire Public.

UNE élection par les actionnaires de la susdite Compagnie pour la nomination de cinq directeurs, aura lieu au bureau de M. Victor Fortier, No 177 rue Commune, lundi 1er février prochain, de dix heures à deux. Par ordre de l'article 5 de la Charte. 26 janv—6

Avis aux Consignataires.

LE steamer SAXONIA, de l'Allemagne du Nord, capitaine Kier, arrivé de Hambourg, via le Hâvre et de la Havane, est arrivé et commencera son déchargement, de suite, à son quai, au poteau 45, en face de la Presse à Coton Pelican. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en Douane la plus tôt possible. Toutes les marchandises non enlevées [illegible] seront emmagasinées [illegible]

26 janv—3t WILLIAMS, RUPERTI & CO. No 66 de la rue Carondelet.

Avis aux Dames.

Cheveux et Chignons nouveaux.

Le soussigné a l'honneur d'appeler l'attention toute spéciale des Dames de la ville et de la campagne sur le magnifique assortiment de

Cheveux Lisses et Frisés,

de toute longueur, qu'il vient de recevoir de Paris. Ces Cheveux comprennent les nuances ROUGE, BLOND, CENDRÉ, etc., jusqu'au plus beau NOIR.

Le soussigné a également reçu des CHIGNONS d'un nouveau modèle. Il invite ses clientes à venir les examiner.

Aussi, un beau choix d'ÉVENTAILS

25 pour cent meilleur marché Que dans toute autre maison.

FELIX SARON, 14, RUE BARONNE. 23 janv—2m Près Canal.

Salon "Crescent" de Coiffure. 8............RUE ROYALE............8

LES soussignés annoncent à leurs clients et amis qu'ils ont, en égard aux dépenses achetés et montés chez eux une de ces fameuses Machines Anglaises de Camp, à brosser les cheveux. Ils les invitent à venir les voir fonctionner et à en faire l'essai.

DANIEL LEONHARD, HENRY WASSEM. (Anciens barbiers à bord de Frank Pargoud.) 24 janv—1m

MARCES, jardinier et agriculteur, Devant partir mardi prochain pour la Nouvelle Ibérie, pour faire l'exercice de sa profession. [illegible] 24janv—3 MARCES

Changement de magasin.

A. DUBUCH a transporté son magasin de VINS et LIQUEURS du No 106, rue Gravier, au No 47, rue Pétrus, dernièrement Front Levée, entre Douane et Bienville. A. DUBUCH. 24jan—3

Volés.

Vers le 20 décembre, en face de Napoléon [illegible] Une récompense libérale sera donnée à qui rapportera [illegible] THEOPHILE FERNANDEZ. 22 janv

AVIS.

NI le capitaine ni le consignataire du navire français JEAN PIERRE ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. C CAVAROC. 19 janv—6t No 5 Passage de la Bourse

AVIS.

LE 1er Février prochain, le Dr. FORMENTO transfèrera son bureau de consultation de la rue Baronne à la Maison de Santé dans la rue des Remparts [illegible] 1m

Café à vendre.

UN CAFÉ bien situé, ayant une bonne clientèle, est à vendre à des conditions avantageuses. [illegible] 2 janv—1 m

MANUFACTURE DE CORSETS. 170......Rue du Canal......170

MADAME BOUHARD a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle continue à faire des CORSETS sur mesure, aux prix les plus modérés. 19 janv—1m

Pianos et Musique MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR, 164......RUE DU CANAL......164 NOUVELLE-ORLEANS Presque en face de Christ Church. Dépôt des PIANOS de Wm Knabe & Co à Baltimore, PIANOS de Gravesteen, Fuller & Co., PIANOS Pleyel, Wolff & Co., PIANOS Erard, PIANOS Bord. ORGUES de [illegible] Le seul agent aux Etats Unis pour la vente des publications musicales de la Correspondance Musicale de La Haye, en Hollande. Pianos accordés et réparés [illegible] 15 nov—3m

Orgues de Salons et d'Eglises, Pianos, Musique, &c., 80......RUE BARONNE......80

LE clergé les organistes [illegible] PHILIPPE WERLEIN, 80 de la rue Baronne 15nov—3m

A. ELIE, Musique, Pianos et Instruments, 16..RUE ROYALE..16 Entre Canal et Douane. PIANOS PLEYEL, nouveau système en fer, et autre pianos. Instruments de musique de tout genre. Cordes françaises et italiennes. Grand assortiment de musique. Le tout aux prix les plus réduits. Expédition sur ordres. 17 déc—6m

Pianos, Musique ET Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 46......RUE ROYALE......46

IMPORTATEURS de Pianos les plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que FAIVRE, JELMINI, BORD, PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, &c. Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte et autres instruments de musique, &c. &c. Le tout offert à des prix excessivement réduits. [illegible]—6m

S. A. STOCKDALE & Co, Négociants-Commissionnaires et Expéditeurs, No 74 de la rue des Magasins, Coin Poydras. 3janv—1m Nlle Orléans.

Pommes de Terre. POUR PLANT—500 barils Pink Eyes, 500 de Jackson Whites. A vendre par M. M. MANIGLE, No 3, du Front Levée, Entre les rues Hôpital et Quartier, Deuxième District. 13 janv—1m

Servez-vous du Fourneau "CHARTER OAK," DE CUISINE. Tout le prix qui a remporté le prix aux deux foires de l'Etat de la Louisiane avait été fait dans un Fourneau "CHARTER OAK." RICE BROS & CO. Nos 89 et 91 de la rue du Camp et 36 de la rue des Magasins, marchands de QUINCAILLERIE, de FOURNEAUX et de COUTELLERIE. 30jan—1m

CHANGEMENT DE LOCAL. Daniel et James D. EDWARDS ONT transféré leur magasin, momentanément, des Nos 28, 30 et 32 de la rue de la Nouvelle Levée, au coin des rues Douane, Clinton et Peters en face de la Douane des Etats-Unis, en attendant qu'ils aient en opérer leur nouvel établissement sur un ... en construction, et fait face aux rues Front et De la, entre les rues Gravier et Poydras. 2janv—3m

G. W. DUNBAR & FILS, 12 et 14...RUE ST-LOUIS...12 et 14 NOUVELLE-ORLEANS Importateurs et Marchands de toute espèce de CORDIAUX et LIQUEURS FRANÇAIS, Anisette, Curaçao, Marasquin, CORDIAUX AS OATIS, Absinthe et Kirsch, —ET— Fabricants de Sirops de Fruits, 24déc—1m Médailles.

J. J. ALBERT, 60...Rue Douane...60 A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX de tout genre. Feutre, Laine, Paille, Campêche &c. &c. Convenable pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne. VENTES EN GROS SEULEMENT. 1er janv—1m

CHAUSSURES! CHAUSSURES! Mme. ROY, Encoignure Bourbon et Douane. A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'elle vient d'arriver de Paris avec un grand assortiment de chaussures pour dames et enfants. On trouvera également dans ce magasin: Guêtres en drap à boutons, pour enfants, toutes nuances; doublées et pantoufles pour dames. Aussi: Un assortiment complet de nouveautés de Paris, telles que Chapeaux fins pour dames et pour enfants, Lingerie fine, Jupons fantaisie, haute nouveauté, Robes de piqué pour enfants, Gants et mitaines pour dames et pour enfants, Pèlerines d'Astrakan pour dames, Châles et coiffures en laine, Parures pour dames, Mouchoirs—Antoinettes brodées, Corsets de dentelle noire et grise. 1er nov—3m

AVIS. Bureau du Surintendant d'Enregistrement, Paroisse d'Orléans, 23 janvier 1869. Avis est par le présent donné que les LIVRES D'ENREGISTREMENT DU HUITIEME WARD seront ouverts durant quatre jours, en commençant de MARDI, 26 janvier et seront fermés le VENDREDI, 29 janvier 1869, au No 287 RUE VICTOIRE, près des Champs Elysées, afin de mettre à même tous ceux qui ont droit à se faire enregistrer de le faire. Il n'y aura que ceux demeurant entre les Champs Elysées et l'Avenue Lafayette le fleuve et la Frontière de la ville qui ne sont pas enregistrés qui seront appelés à l'enregistrement, s'ils ont les qualités requises. Les bureaux seront ouverts de 9 heures du matin à 4 heures du soir. WILLIAM BAKER, Superviseur d'Enregistrement, Paroisse d'Orléans. 24 janv—5

AVIS D'ÉLECTION DANS LE HUITIEME DISTRICT REPRÉSENTATIF. CONFORMÉMENT à une proclamation de son Excellence H. C. WARMOTH, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, avis est donné [illegible] LUNDI, 8 février 1869, dans le Huitième District Représentatif [illegible] Le Huitième District Représentatif est compris entre le centre de la rue des Champs-Elysées, et le centre de l'Avenue Lafayette, et devant rue d'Enghien, et le fleuve au derrière de la ville. [illegible] Nouvelle Orléans, 23 janvier 1869. WILLIAM BAKER, Superviseur d'Enregistrement, Paroisse d'Orléans. 21 janv—au 8 fev

AVIS SPECIAL. La Bourse des Négociants et des Encanteurs. Rue Royale, entre les rues Canal et Douane. [illegible] C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs. THOMAS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. T. H. HEBRON, Marshal des Etats-Unis en Louisiane. HOFFMAN, MARKS & CO, Encanteurs. 22 janv—6t Et autres.

Bureau du Trésorier. Hôtel de Ville—Nlle Orléans, 21 janvier 1869. AVIS IMPORTANT L'ATTENTION des personnes qui vendent [illegible] SAMEDI 30 du courant [illegible] W. S. MOUNT, Trésorier.

Compagnie du Chemin de Fer des rues Canal et Claiborne. LE Lundi [illegible] F. J. Hart, S. Pablo, [illegible] E. M. Montgomery, William Lynd, [illegible] J. B. CAMPBELL, Secrétaire. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1869. 24 janv—6m

Banque de l'Etat de la Louisiane. Nlle Orléans, 22 janvier 1869. UNE élection de neuf Directeurs de cette banque [illegible] LUNDI, le 1er février prochain [illegible] L. BERNARD, Caissier.

Bureau du Chemin de fer d'Orléans. Nlle Orléans, 13 janvier 1869. L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette compagnie pour l'élection de Directeurs sera tenue au bureau de la Compagnie, No 13 rue Dauphine, le LUNDI, 1er février prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. H. C. BENIT, Secrétaire par intérim.

La Compagnie du chemin de fer Pontchartrain EST prête à recevoir et livrer le fret. [illegible] GEORGE PANDELY, Surintendant.

LEÇONS DE LANGUES. UN professeur de beaucoup d'expérience et pouvant enseigner le français, l'anglais et l'espagnol, [illegible] 17 jan—1m

AVIS. LE PUBLIC est prévenu qu'à partir de cette date je ne serai plus responsable de aucune dette ou contrat fait par Henry [illegible] pour le compte de Robert [illegible] Nouvelle Ibérie, 18 janvier 1869. ALEXIS HEBERT 20janv—3

A CASSARD, BUREAU DE CHANGE, Encoignure St Charles et Commune, Achète et Vend L'OR, L'ARGENT, LES WARRANTS, BILLETS et BONDS de la Ville et de l'Etat. Les billets de la Ville de ARGENT. Prêts sur garanties. 16janv—1m

A VENDRE, UNE BELLE GROCERIE, GROCERIES [illegible] S'adresser à M. R DERBES, au notaire, Bureau No 118, rue de Chartres, [illegible] LUNDI, 1er février 1869. 4janv—23,24,26,27,28,29,30

AUX AMATEURS. Le Sieur F. ROUSSET annonce aux dames [illegible] 29 janv—12

Graines! Graines! Graines! F. VIGUIN, SUCCESSEUR DE G MAUPAY, 104......Rue de Chartres......104. Au Fermier et aux Planteurs. [illegible]

MOULIN A RIZ SONIAT, SITUÉ A LA PAROISSE ST-CHARLES, A un mille au-dessous de l'Eglise Rouge.

CE MOULIN a été construit par MM. Leeds & Co sous la surveillance de M. F. McKinley [illegible] Pour plus d'informations, s'adresser à EMILE DUPRÉ, Enc. Peters et Douane, ou aux MM. SONIAT FRERES, aux soins de J. LONG Kramer P. O. A vendre—Un moulin à cannes complet, avec la machine et les bouilloires. 1er janv—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE. Dr. EDMOND SOUCHON, 195......Rue Royale......195 Entre Ste Anne et Dumaine. 14 janv—1m

Cartomancie, Phrenologie, &c. Le Professeur LENORMAND nouvellement arrivé de Paris et d'autres capitales de l'Europe, se propose de donner à partir du 1er janvier 1869, à la Nlle Orléans des séances de Cartomancie, Chiromancie et Phrénologie. [illegible] au No 16, rue Dauphine, entre Canal et Douane. Consultations de 10 à 5 heures. 1er janv—1m

MALLES DE VOYAGE ET D'EMBALLAGE. UN grand et bel assortiment de malles en cuir [illegible] F. BAUER, No 84 de la rue du Canal, au face de la Douane. 16 jan—1m 30 avr

Horlogerie, Bijouterie. JOSEPH FEYTEL, connu depuis longtemps comme horloger et bijoutier [illegible] 17janv—1m

A. BROUSSEAU & Co, 7......Rue de Chartres......17 IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco, COUVERTURES de tables et de pianos, STORES DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES titres embossés. ETOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas, CORNICHES, BANDES, FLECHES, GUIMPES, GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc. 22 sept—1an—PP

Loteries. Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane POUR LE 26 JANVIER—CLASSE 21.

19 72 26 44 39 67 50 25 6 56 27 58 30

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie. C. T. HOWARD, Président, R. & St Charles, enseigne l'ancien Nlle Orléans. En témoignage, nous apposons notre signature, Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 26e jour de janvier 1869. ADAM GIFFEN, JOHN L. LEWIS, P. F. WILDER, Commissaires. ☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Association de Secours Mutuels de l'Alabama. BOYD, JACKSON & Co, Directeurs, AU PROFIT DES ECOLES COMMUNES. Tirage de la classe supplémentaire et à combinaison, No 88—23 janvier 1869.

10 72 29 69 8 40 19 71 32 26 3 71

[illegible] R. H. SLOUGH, Jos. SEAWELL, W. F. JOHNSTON, Commissaires assermentés. Les tirages de l'ASSOCIATION DE SECOURS MUTUEL de l'Alabama [illegible] DAVE C. JOHNSTON, Agent. No 15 Commercial Place.

UN MILLION DE PIASTRES —DE— Propriétés Foncières Situées dans cette ville ET MISES EN LOTERIE! Le tirage de cette Loterie aura lieu dès que les billets seront vendus, en vertu de la charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, (charte qui a été accordée à cette Compagnie en 1868). Quelques-unes des propriétés offertes comptent parmi les biens fonciers du plus grand prix qu'il y ait à la Nouvelle Orléans. Ce sont: L'HOTEL ST LOUIS, couvert et meublé; le Mobilier de l'Hôtel; l'ANCIENNE BANQUE DES CITOYENS; la MAISON, les MAGASINS et ENTREPOTS Nos [illegible] de la rue Royale [illegible] la MAISON et les BATISSES No [illegible] les bâtisses de la FERME DE L'HOTEL ST-LOUIS, des ILETS et des PARTIES D'ILETS parfaitement cultivés. Pour une description complète des propriétés, voir la circulaire qui sera adressée, franc de port, aux personnes qui la voudront. Les demandes de billets devront être adressées à S. E. HALL à l'Hôtel St-Charles. Nouvelle-Orléans, Lne. 12 lots gagnants—Prix du billet $10. 15 déc—FP

AVIS AU PUBLIC, Particulièrement aux dames. LE soussigné vient d'ouvrir au No [illegible] rue Royale [illegible] J. LIRANO

HOTELS — RESTAURANTS.

HOTEL DE SOTO. Coin Perdido et [illegible] Nlle Orléans [illegible] TENU PAR F. LASBENNES [illegible] 16nov—1m

HOTEL FIJUX, No 10 Waverley Place, près Broadway, NEW-YORK. MR JULES FIJUX a l'honneur d'annoncer à ses amis de la Nouvelle-Orléans [illegible] 17 jan—2m

French Restaurant, UNION STREET, ENTRE ST-CHARLES ET CARONDELET. Déjeuner 60 cts., Dîner 75 cts., COMPRIS LE VIN. SALONS AU PREMIER, CHAMBRES POUR PLANTEURS. 31 déc—1m

Pension des Européens. Rue Toulouse, No 11, près la Levée. PRIX DE LA PENSION, $6 PAR SEMAINE. Dîner, à midi [illegible] Souper [illegible] Coucher [illegible] ERNEST HAISTRE.

FUSILS! FUSILS! REVOL, ARQUEBUSIER, 210......Rue de Chartres......210 (MÉDAILLE D'OR 1855.) Répare et fait en général tout ce qui concerne l'armurerie. A CONSTAMMENT en main des Fusils Français et Anglais. Pièces de rechange. Cheminées, Capsules, Douilles et autres articles de chasse et munitions, etc. 14 nov—3m

FUSILS! FUSILS! 198......RUE DE CHARTRES......198 MAISON FONTALBA. Les disciples de St Hubert seront heureux d'apprendre que notre populaire armurier J. NAGET vient de recevoir un grand assortiment de FUSILS de DAMAS BERNARD, avec lesquels il est en mesure de vendre à des prix avantageux [illegible] 14 nov—3m

Manufacture du Sud. AYANT réuni mes deux ateliers [illegible] JOHN NORWOOD. 27déc—1m PP

Un Coffre-fort qui défie les voleurs! COFFRE-FORT de MARVIN, connu sous le nom de "Marvin's Chrome Iron Spherical Burglar Safe" [illegible] H. LAVENDRY, No 172 de la rue Gravier.

Honneur à qui de droit! UN hommage est certainement dû au Dr. J. WINTHALL [illegible] E. MARTIN, Menuisier, No [illegible] de la rue des Remparts. 16 janv—1m Résidence, No [illegible] rue Dryades.

Propriétés à louer.

A LOUER. Possession immédiate. A LOUER—Une maison située dans la rue des Remparts No 281, près l'Esplanade [illegible] MANUEL PELLOT. 17 janv—1m Passage de la Bourse, No [illegible] Bienville.

A Louer. Une ferme, située sur le coteau de la Métairie [illegible] 26 janv—6

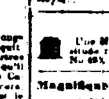

A louer. Une MAISON BASSE, avec six appartements, située rue Dumaine, près de l'encoignure Broad. No 68. 23janv—6t

Magnifique Magasin en Briques à Vendre. EXCELLENT PLACEMENT. A vendre un magasin en briques à l'étage, situé rue [illegible] Pour plus amples renseignements, s'adresser à [illegible] 13 nov—7t

A LOUER. A bon marché une Maison basse, située rue Kerlerec, entre Claiborne et Derbigny. Possession immédiate. S'adresser au coin des rues Esplanade et Derbigny, Troisième District. 17 déc—FP